

Plusieurs feuilles non politiques sont en instance pour obtenir l'autorisation de publier les nouvelles de la guerre, si guerre il y a. On doute que cette autorisation leur soit accordée.

La Gazette du midi, de Marseille, avait annoncé et commenté la prétendue création d'un chef de bureau de la presse à Marseille et dans plusieurs autres villes. Les journaux de Paris qui avaient reproduit l'article de la Gazette du midi ont reçu du ministère de l'intérieur une note rectificative. Ce fait est absolument inexact.

On a essayé hier, sur l'Esplanade des Invalides, en présence de l'Empereur et de plusieurs hauts personnages une nouvelle tentative de direction des ballons. Il s'agissait d'une machine à hélices inventée par M. Delamarne. Après plusieurs évolutions à quelques mètres seulement du sol, le malheureux aérostat est tombé dans l'arène au milieu des rires et même des huées du public, qui avait payé très-cher (3 fr. la place) cette mystification.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX.

Séance du 11 mai 1866.

Présents : MM. Ernoul-Bayart, maire, J. Lagache, C. Descat, J. Renaux-Lemerre, adjoints ;

MM. P. Parent, Tiers-Bonte fils, Pollet-Desquiers, G^m Lefebvre, P. Catteau, A. Wibaux, Ferret Duthoit, E. Hannart, J.-B. Ducatteau, E. Frasez, L. Watine, L. Eekmann, Dellebecq-Desfontaines, A. Prouvost, L. Voreux, Moteley-Jonville, A. Dewarlez, Moite Bossut, Létocart-Duvillier, J. B. Duburcq, Toulemonde Nollef, Sioen-Pin, A. Delaoutre, Ch. Bourbier, F. Duthoit, Dubar-Ferrier, D. Salembier.

- 1^o. Vote les conclusions du rapport de la commission du Collège sur la question de destination et sur celle du rachat ;
- 2^o. Vote un crédit de 2,000 fr. pour supplément de curage des égouts ;
- 3^o. Et un supplément de 1,000 fr. pour les chemins non pavés ;
- 4^o. Repousse une demande de supplément de crédit pour le citernage des caves de la Condition publique ;
- 5^o. Accorde un crédit de 2,400 fr. pour l'établissement de trois nouvelles écoles pour les écoles de Blanchemaille ;
- 6^o. Nomme une commission de trois membres pour visiter les familles d'ouvriers.

Le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne s'est réuni dimanche dernier, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire.

M. Delfosse, vice-président, a rendu un compte détaillé des opérations effectuées pendant l'année 1865, par cette institution de prévoyance ; nous en donnons ci-bas un résumé qui nous fait constater une progression assez notable dans le nombre des livrets et dans l'accroissement du capital, qui se chiffre aujourd'hui par plusieurs millions.

Ce fait révèle que l'ouvrier comprend mieux chaque jour que l'épargne est une prévoyance nécessaire, pour parer surtout aux mauvais jours de chômage ou de maladie.

Voici ce résumé :

TABLEAU N. 1.	
Au 31 décembre 1864, il était dû aux déposants	fr. 2,123,945 05
Le fond de réserve était de	20,737 13
fr. 2,144,682 18	
Les versements effectués en 1865 sont	604,168 31
Intérêts dus par le trésor public	87,162 17
Arrangements des rentes perçues	244 25
2,836,256 91	
Dont il faut déduire :	
1. Les remboursements effectués en 1865	496,233 80
2. Les frais de gestion	5,394 50
501,628 30	
Reste	
Y compris le fond de réserve qui est aujourd'hui de fr. 22,044 59 c.	2,334,628 61

REPRÉSENTATION DE CE CAPITAL	
1. Somme due par le trésor public	2,329,855 16
2. L'emprunt au 31 décembre 1865	4,773 45
2,334,628 61	

TABLEAU N. 2	
Au 31 décembre 1864, le nombre des livrets était de	5240
Nouveaux livrets délivrés en 1865	926
Livrets venus par transferts	3
6169 livrets	
Livrets soldés en 1865	653
Il existe donc au 31 décembre 1865 5516 livrets	
Pour copie conforme,	
A. DELFOSSE,	
Vice-Président	

Par décret impérial inséré au *Moniteur* sont nommés : Procureur général près la Cour impériale de Douai, M. Morcrette, premier avocat général près la même Cour, en remplacement de M. Pinard, qui a été nommé conseiller d'Etat.

Premier avocat général près la Cour impériale de Douai, M. Carpentier, avocat général près la même Cour, en remplacement de M. Morcrette, qui est nommé procureur général.

Par un autre décret, la société anonyme formée à Lille sous la dénomination de Société de crédit industriel et de dépôts du Nord, est autorisée.

Sont approuvés les statuts de ladite société tels qu'ils sont contenus dans l'acte passé, le 2 mai 1866, devant Me Deledicque et son collègue, notaires à Lille, lequel acte restera annexé au présent décret.

La Cour de Douai vient de se prononcer tout récemment sur une question d'une extrême gravité et qui intéresse au plus haut point tous les propriétaires : il s'agit de savoir si en cas de faillite d'un locataire, tous les loyers, même ceux à échoir, deviennent exigibles et si le propriétaire, à défaut par le failli ou le syndic de ses créanciers d'en effectuer le paiement immédiat ou la consignation, a le droit de demander la résiliation du bail, alors même que les paiements n'ont pas été interrompus et que les lieux ont été sous-loués à un tiers parfaitement solvable. La Cour de cassation s'est prononcée l'an dernier deux fois dans le sens du propriétaire, cassant deux décisions de la Cour de Paris.

Après avoir entendu les plaidoiries de M^e Rossignol, avocat du barreau de Douai, plaidant pour le propriétaire, contre M^e Eugène Beaupré, du barreau de Douai, et M^e Houzé, de Lille, la Cour de Douai a ordonné la consignation de tous les baux à échoir, et faute de ce faire dans le délai déterminé, a prononcé la résiliation du bail. Cette question de droit strict a été traitée sous divers points de vue par les hommes les plus éminents, MM. Mourlon, Martinet et notamment par M. Bertin dans la *Gazette des Tribunaux*, qui l'avait discutée fort longuement déjà en 1861.

L'institut médical de Paris s'occupe, depuis plusieurs mois d'organiser un recrutement de médecins, officiers de santé, sages-femmes, pour les cantons ruraux dans tout l'Empire.

L'institut se mettra en rapport avec les associations scientifiques de province, avec l'administration départementale et avec les municipalités, afin de procurer des praticiens aux circonscriptions qui en manquent. Il stipulera les conditions à remplir de part et d'autre, d'après un programme qui concilie les intérêts de la population et ceux de l'homme de l'art appelé à y exercer la médecine.

Une assemblée nombreuse assistait hier aux funérailles de M. Cesar Piat, ancien membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal. La Grande-Harmonie, dont le défunt fit longtemps partie, avait voulu lui donner une dernière preuve d'estime et de respect en accompagnant son corps jusqu'au cimetière.

Encore un fait de probité que nous sommes heureux de signaler : MM. Henri Deleporte, voyageur de commerce à Tourcoing et Charles Delesalle-Deleporte, négociant à Tourcoing, fils et gendre de M. Jean-François Deleporte-Warry, boulanger, décédé à Mouveaux, le 23 décembre 1865, s'engageant, à partir du ven redi 11 courant, à payer les sommes dues par ce dernier.

On se souvient sans doute de la visite que nous fit il y a plusieurs années, l'ambassadeur de Perse, Ferouck-Khan. Une correspondance persienne nous assure que l'ambassadeur chinois qui vient d'arriver en France, se propose de visiter nos principales villes industrielles. Roubaix serait placée en première ligne de l'itinéraire. Nous ne donnons cette nouvelle que sous toute réserve.

Nous sommes tout disposé à livrer à la publicité les faits qui nous sont signalés dans la lettre signée d'un abonné, contribuable, P. R. et nous prions l'auteur de passer au bureau du *Journal de Roubaix* lundi au plus tard, pour nous fournir quelques détails indispensables.

Des renseignements qui nous parviennent de divers côtés nous prouvent qu'il y a urgence.

A l'occasion de la fête Saint-Mamert, le corps des Sapeurs-Pompiers sera passé en revue, sur la place de la Mairie, par l'Administration municipale, demain dimanche à onze heures.

Le banquet aura lieu à deux heures dans le grand salon de l'Hôtel. Le soir il y aura bal à neuf heures.

Lundi, un obit solennel sera célébré à neuf heures, en l'église Saint-Martin, en mémoire des pompiers décédés pendant l'année.

Le même jour, à deux heures, le tir à la cible aura lieu au cabaret de M^e Campagne.

Nous avons reçu trop tard, pour le publier dans notre numéro de mercredi, un compte-rendu du carrousel de Wattrelos. — Contrairement aux années précédentes, cette fête a été favorisée par le temps et le nombre de cavaliers et spectateurs était considérable.

Les prix ont été décernés comme suit : 1^{er} prix (6 couverts d'argent) : M. Lefebvre, de Blandin (Belgique) ; 2^e prix (4 couverts d'argent) : M. Moulard, de Mouscron (Belgique) ; 3^e prix (12 cuillers à café) : M. N....

Surprise (une superbe marotte) : M. Despatures, de Camphin.

Quant au bal qui a suivi le carrousel, nous avons le regret de dire que les dames y ont brillé par leur absence. Il y avait une danseuse pour dix danseurs et beaucoup de jeunes gens ont été réduits à la triste et cruelle nécessité de danser entre eux. — Y.

On a mis hier en arrestation une fille nommée Cézarine Hayard, âgée de 19 ans, née à Comines, auteur présumée de l'infanticide dont nous avons parlé la semaine dernière.

Elle a été écrouée au dépôt de sûreté et on nous assure qu'elle a fait des aveux.

Au marché aux grains de Lille du 9 mai, il y a eu une hausse de 60 cent. à l'hectolitre.

COURS PUBLIC DE CHIMIE
Lundi 14 mai, à 8 heures du soir
De l'Alcool pur (suite).

1^o Du chloroforme. Sa préparation, sa composition, ses propriétés, son action sur l'économie animale. Quelques mots de Soubeiran.

2^o De l'éther. Historique, préparation, purification, propriétés, composition de l'éther. Machines de Tremblay et Lafont, dite machines à vapeur combinées, dans lesquelles MM. de Tremblay et Lafont remplacent dans les navires l'action de la vapeur d'eau par la force élastique de la vapeur d'éther et de chloroforme.

COURS PUBLIC D'HISTOIRE NATURELLE
Mercredi 16 mai, à 8 heures du soir.
Le Squelette humain.

COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL
Jeudi 17 mai.
Explication du deuxième alinéa de l'article 632 du Code de commerce ainsi conçu :
« La loi répute actes de commerce : — Toute entreprise de manufactures ; de commission, de transport par terre ou par eau. — Toute entreprise de construction. »
Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

elle exécute consciencieusement la musique écrite — pas un trait de plus — pas un trait de moins.

Elle dit avec pureté, intelligence et clarté.

Si elle souligne une phrase, l'*italique* (qu'on nous passe cette comparaison typographique) est nettement imprimée, il n'y a pas de coquilles. Elle reste toujours dans le sens de l'œuvre.

Près de ces qualités de *metier*, qui tiennent au côté matériel de l'art, Mme Geraizer a celles qui en font ressortir la partie idéale *l'esthétique* : elle a le sentiment ; temoins la romance des *Noces* (C'était bien la peine de l'aimer ainsi) et celle de l'*Aiguille*, deux mélodies gracieuses qu'elle a dites avec un sentiment vrai, très-juste.

La musique des *Noces de Jeannette* est difficile et ne prête pas à l'effet, ne pose pas l'acteur — ou plutôt le chanteur.

Dans ces dialogues nombreux, paroles et musiques sont écrits sur un rythme presque constamment composé de syllabes brèves ; ils rappellent d'un peu loin sans doute, mais ils rappellent indirectement, comme une parenthèse, le *champ sylabique*, le *canto fermo* des Italiens.

Scientifiquement, le rapprochement est discutable, nous le savons, mais il a sa raison d'être dans une certaine mesure.

Ces dialogues continus, nous allions dire presque, *continuels* exigent de la volubilité de la correction qui ne frappe pas le public de prime abord, — et ne fait pas valoir le chanteur.

Les deux romances citées plus haut, le *Duo*, sont à peu près les seules mélodies rythmées de façon à déployer la voix.

Les interprètes des *Noces*, ont habilement surmonté cette difficulté.

Mme Geraizer est, de plus, actrice.

Dans le *Maitre de Chapelle*, œuvre autrement sérieuse que les *Noces* elle a enlevé son rôle, la partie musicale comme l'autre avec un véritable talent.

Le public nombreux, très sympathique du reste dimanche dernier, l'a vivement applaudie, et, par un rappel des plus gracieux, lui a conféré le droit de cité.

M. Geraizer est un bon baryton, sa voix est pleine, sonore, ample même. — Si quelques notes graves sont encore faibles (elles se fortifieront) il a le *medium* et les cordes élevées d'une pureté, d'une puissance son très-remarquable.

Musicien, il paraît être dans une bonne voie ; sobre d'effets, il évite les *amors* et *applaudissements*, traduit avec intelligence et expression.

Il a fort bien dit l'air du *Maitre de Chapelle*, air de *concours* et de *début*, où sont réunies toutes les difficultés du chant et du jeu.

Faisons remarquer que l'air du *Maitre de Chapelle* a été écrit pour une voix exceptionnelle.

Sous le rapport du jeu, M. Geraizer est à la hauteur de son rôle. Son jeu est vif, fin, il a de la rondeur.

Un peu ému au début, il s'est rassuré, surtout dans les *Noces* ; — son air a été dit et joué avec facilité ; — le *Duo* (du souper) gentiment rendu.

Nous désirons l'entendre dans des œuvres plus largement écrites — dans le *Chalet*, par exemple, cette perle d'Adam qui a donné lieu à tant de pastiches, et qui reste toujours le chef-d'œuvre du genre.

Nous avons vu, ou plutôt entrevu M. Melingue (trial). Attaché au Théâtre de La Haye, c'est un des bons *trials* de province ; il serait même à sa place à Paris. Sa voix est nette, elle porte ;... son jeu est celui d'un acteur expérimenté, connaissant à fond son art.

Nous le jugerons dans ses véritables rôles.

Avant d'aborder la *comédie* et le vaudeville, un mot sur l'orchestre.

Nous avons entendu, sur l'exécution, des critiques très sévères. — Suit. — Evidemment elle a laissé à désirer.

A tout dédit, il y a les circonstances atténuantes. M. Sireletzkie, qui nous est revenu, a fait ses preuves comme directeur, mais on a à peine eu le temps de répéter.

Ce ne sont pas les éléments qui manquent précisément à Roubaix.

Seulement... le difficile est de les réunir.

La musique municipale possède beaucoup d'instrumentalistes hors ligne.

C'est là une ressource précieuse. Il y en a une autre (absente à Roubaix). Dans beaucoup de villes, les amateurs composent la majeure partie de l'orchestre.

Avantage clair et net pour le directeur. Ici, cette coutume n'est pas suivie. — De là un orchestre restreint, près d'éléments nombreux.

On ne peut imposer une habitude inusitée.

Il faut donc compenser la quantité par la qualité ; une exécution serrée, soignée, correcte, comblerait les lacunes.

Les artistes faisant partie de l'orchestre sont de force à remplir toutes ces conditions de réussite.

Pour atteindre ce but, il faut quelques répétitions de plus.

Nous ne faisons ici ni une critique, ni une réfutation, nous établissons nettement la position.

Nous devons ces observations dans l'intérêt même de la direction qui a à cœur, on le voit par la composition de la troupe, d'obtenir un ensemble complet.

FAITS DIVERS

— L'Impératrice a témoigné le désir d'encourager une de nos plus charmantes industries françaises, — celle de la broderie ; mais en même temps, Sa Majesté lui aurait fait le reproche d'être trop lourde aujourd'hui et d'écraser sous la pesanteur de ses ornements les robes qu'elle couvre presque entièrement. L'Impératrice ne s'en est pas tenue à ces observations critiques, elle a bien voulu, donner quelques conseils aux personnes qui s'intéressent à la broderie, en demandant que des dessins exécutés d'après ses indications lui fussent soumis.

En conséquence, M. le préfet de la Meurthe vient d'inviter les brodeurs de son département à fabriquer des spécimens légers, fins, élégants, de nature à servir de modèle au lieu de la dénaturer, spécimens qui seront soumis à l'Impératrice dans le courant du mois. Attendez donc dans la prochaine révolution économique... dans la mode.

— Nous trouvons dans un journal une anecdote assez piquante dont fut marqué au collège Bourbon la révolution de 1830.

Le 27 juillet, on se battait dans les rues, les classes vaquaient, mais un jeune homme zélé, l'illustre helléniste Planche, se rend cependant à son poste.

Au moment où il sortait du lycée, un groupe d'insurgés, armés de piques, se mettaient en devoir d'élever une barricade devant la porte ; leur bonne volonté était grande, mais ils étaient fort maladroits à la besogne, et par conséquent fort lents.

Le professeur, par hasard, avait Polybe et le tenait ouvert précisément à un endroit où l'on traitait de l'art de fortifier les places. Prenant en pitié l'inexpérience des travailleurs, il lit et traduisit, de haut des marches où il est placé, un excellent passage qui se trouve de circonstance.

Les insurgés l'écoutent : C'est un ingénieur, dit l'un d'entre eux, qui se rappelle l'avoir vu au Café de la Régence, aligner des bonhommes sur un drapeau.

On suit ses conseils, ou plutôt ceux de Polybe, on s'en trouve à merveille, et l'on veut porter l'helléniste en triomphe. Il se dérobe à l'ovation et rentre au lycée, son Polybe à la main.

Mais aussitôt la scène change ; le professeur de barricades, sans le savoir, avait été vu par le proviseur, M. Legrand, qui le fait arrêter par les garçons et renfermer sous clef dans sa classe.

Il y resta jusqu'au 30 juillet, et en sortit alors pendant que le proviseur était destitué.

— Quand on pense qu'il y a encore des gens qui montent au Capitole et rendent grâce aux dieux !

Il est vrai que cette coutume, rongée de vétusté, ne se pratique plus guère qu'à Toulouse.